Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise

Proposition de plan d'action 2007-2009

Document de travail en vue de la commission du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures

Ville de Montréal Service des infrastructures, transport et environnement Direction de l'environnement 25 octobre 2006

Introduction

L'adoption en avril 2005 du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* (Plan) fait suite à une recommandation des participants du Sommet de Montréal qui s'est tenu en juin 2002. Ce Plan, qui s'échelonne sur une période de cinq ans, comprend une phase de démarrage, constituée de 24 actions à réaliser en 2005 et 2006, ainsi que d'une seconde phase couvrant la période 2007-2009.

Un des éléments distinctifs du Plan est que plusieurs dizaines d'organismes se sont engagés publiquement à travailler aux côtés de l'administration montréalaise en participant aux activités du Plan et en réalisant certaines des actions de la phase de démarrage 2005-2006.

La phase de démarrage tire à sa fin et l'administration municipale a entrepris, avec tous ses partenaires, l'élaboration d'un second plan d'action pour la période 2007-2009. La proposition de plan d'action 2007-2009 présentée dans ce document est le fruit de ce travail.

La démarche d'élaboration du Plan d'action 2007-2009

La démarche entreprise pour élaborer le plan d'action 2007-2009 est en continuité avec le processus qui avait été mené lors de l'élaboration de la phase de démarrage 2005-2006. Elle est basée sur une collaboration active de représentants des principales sphères d'activités de la société et de représentants de l'administration municipale de l'agglomération de Montréal. Ceux-ci participent au comité de liaison et au comité des partenaires et accompagnent l'administration municipale tout au long de cette démarche d'élaboration.

La figure suivante présente les principales étapes de la démarche d'élaboration.

Mars <u>- Mai 06 \</u>	Organisation de la démarche d'élaboration.	Cadre d'
Juin 06	Rencontre du comité de liaison: détermination des balises pour l'identification des actions de la phase 2007-2009.	Cadre d'élaboration
Juin 06	Rencontre du comité des partenaires : propositions d'actions et d'axes d'interventions.	5
Été 06	Élaboration de propositions d'actions.	Élaboration du contenu du plan d'action 2007-2009
Août - septembre 06	Rencontre d'experts : identification d'une nouvelle action vedette pour chacune des 4 orientations prioritaires.	on du cor
Septembre 06	Atelier de travail par orientation avec les partenaires : présentation des actions pour chacune des 4 orientations prioritaires.	ntenu du
Septembre 06	Rencontre du comité de liaison : validation de la proposition préliminaire de plan d'action 2007-2009.	plan d'ac
Octobre 06	Rencontre du comité des partenaires : présentation de la proposition préliminaire de plan d'action 2007-2009.	tion
Novembre 06	Consultation de la commission d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures.	Consultation la population
Novembre 06	Recommandations de la commission d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures.	Consultation de la population
Décembre 06 - Mars 07	Engagement des partenaires et adoption du plan d'action 2007-2009.	

Les balises

Des balises ont été déterminées afin que les actions de la phase 2007-2009 aient une plus grande portée. Ces balises sont :

- Maintenir les 4 orientations prioritaires de la phase de démarrage.
 Considérant qu'il est essentiel d'assurer la cohérence et la continuité du Plan, il convient de poursuivre et de compléter les actions entreprises.
- Consolider les actions existantes et initier de nouvelles actions d'une plus grande portée. La phase de démarrage se caractérise par des actions concrètes et vérifiables. Le nouveau plan d'action doit non seulement poursuivre les actions entreprises, mais aussi augmenter la portée de certaines d'entre elles et initier de nouvelles actions dont la portée serait plus significative.
- Renforcer la participation des partenaires. Le degré de participation des partenaires dans la réalisation des actions constitue un important facteur de succès du Plan. Il apparaît important de mieux reconnaître et soutenir les actions des partenaires externes, ainsi que les actions entreprises par l'agglomération. Un meilleur arrimage entre les différents partenaires contribue au succès du Plan.
- Mieux intégrer les trois sphères du développement durable.
 L'intégration des dimensions sociales, économiques et environnementales est un des principes fondateurs du développement durable. Cette intégration dans les actions du Plan doit être plus explicite. Les bilans annuels qui seront produits pour la phase 2007-2009 permettront d'examiner plus en détail les retombées pour ces trois dimensions et leur interdépendance.

Les orientations du Plan dans d'autres politiques de l'agglomération de Montréal

Le plan d'action 2007-2009 est centré autour de quatre orientations prioritaires (en gras dans le tableau). Le tableau ci-dessous indique que plusieurs politiques et plans adoptés à ce jour par la Ville de Montréal et l'agglomération sont en lien avec les orientations du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* (Plan). Ainsi, plusieurs des mesures inscrites dans ces différents plans contribuent aussi à l'atteinte des objectifs qui découlent du Plan stratégique.

Politiques et autres plans* Orientations du Plan stratégique	Plan d'urbanisme	Vision et objectifs du Plan de transport	Politique de protection des milieux naturels	Politique de l'arbre	Politique du patrimoine	Stratégie de développement économique	Politique de développement culturel	Charte des droits et des responsabilités	Politique de consultation et de participation	Montréal 2025
Mobiliser les organisations et les citoyens dans le développement durable de la métropole								✓	✓	
Soutenir l'action des intervenants en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable										
Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre	✓	✓		✓						✓
Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Offrir aux citoyens des services municipaux et une réglementation en matière d'environnement dans un esprit d'équité	✓			✓						
Pratiquer une gestion responsable des ressources	✓							✓		
Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts	√		~	✓	√			√		✓
Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces										
Encourager le développement de l'industrie conforme aux principes du développement durable										
Consolider le développement résidentiel et commercial	✓					~				✓

^{*} Adoptés à ce jour

Le plan d'action 2007-2009

La phase 2007-2009 comporte 33 actions pour lesquelles tous les partenaires concernés sont invités à s'engager. Ces actions sont regroupées selon quatre catégories.

Catégories	Descriptif	Nombre
Veille	Actions de la phase de démarrage 2005- 2006 dont la contribution de la Ville a été réalisée. Ces actions feront l'objet d'un suivi annuel des résultats.	10 actions
Poursuite	Actions de la phase de démarrage 2005- 2006 dont la contribution de la Ville est à compléter d'ici 2009.	7 actions
Bonifiée	Actions de la phase de démarrage 2005- 2006 ayant fait l'objet d'une bonification afin d'en augmenter la portée.	7 actions
Nouvelle	Nouvelles actions proposées.	9 actions

Les tableaux qui suivent présentent en détail les actions bonifiées ainsi que les nouvelles actions selon chacune des quatre orientations prioritaires.

2.1

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Actions de la phase de démarrage 2005-2006

1.1	Participer aux grands événements à caractère environnemental 1	Veille
1.2	Élaborer une stratégie montréalaise globale sur les gaz à effet de serre	Bonifiée (voir 2.2)
1.3	Éliminer la marche au ralenti inutile des véhicules	Veille
1.4	Réduire les espaces de stationnement au Centre	Veille
1.5	Minimiser la circulation automobile de transit sur le mont Royal	Poursuite
1.6	Accroître les infrastructures pour l'utilisation du vélo	Poursuite
1.7	Favoriser le développement de l'autopartage	Veille
1.8	Implanter en milieu de travail des mesures favorisant le transport durable (transports en commun, covoiturage, vélo, marche)	Veille
1.9	Accroître l'utilisation des véhicules écoénergétiques et (ou) à carburant propre	Bonifiée (voir 2.3)

Nouvelles actions proposées pour la phase 2007-2009

Implanter des mécanismes de compensation pour des déplacements neutre en carbone

Les déplacements d'affaires longues distances sont une source non négligeable d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Par exemple, un aller simple en avion vers l'Europe peut représenter jusqu'à une tonne d'émissions de GES par passager. C'est pourquoi, de plus en plus d'organismes commencent à inclure ces types de déplacements dans leur stratégie de réduction des émissions de GES. Une meilleure planification et gestion de ces déplacements, de même que l'utilisation accrue de technologies de communication, permet de réduire les émissions de GES. Cependant, les mesures varient selon que les déplacements soient locaux, interurbains ou internationaux. Une estimation des pratiques et des besoins de déplacements permet d'évaluer le potentiel de réduction des émissions de GES. Lorsque certains déplacements offrent peu ou pas de potentiel de réduction d'émissions de GES (ex. déplacements d'affaires internationaux en avion), il est possible de compenser les émissions de GES produites. Un organisme peut aussi compenser les déplacements de délégations qu'il reçoit de l'extérieur. Généralement, une compensation financière est versée dans des projets de réduction ou de captation de carbone afin de contrebalancer les émissions produites par les déplacements d'affaires. Un déplacement devient neutre en carbone lorsque la compensation représente l'équivalent des émissions produites de GES par celui-ci.

Cette action vise à réduire les émissions de GES liées à des déplacements d'affaires interurbains et internationaux que l'on peut difficilement diminuer autrement. Cela passe par l'utilisation de mécanismes de compensation financière pour les émissions de GES qui ne peuvent être réduites et l'implantation de mesures d'optimisation des déplacements d'affaires. Le fonds qui recueillerait les compensations serait destiné à des projets montréalais de réduction des émissions de GES (ex. plantation d'arbres dans les écoles, réduction des îlots de chaleur urbains, etc.).

¹ L'action 1.1 est incluse dans cette orientation afin de faciliter la lecture du document.

Contributions potentielles (exemples):

- Adhérer à un programme de compensation pour les émissions des GES produites pour les déplacements d'affaires.
- Offrir des services et des mesures incitatives afin d'optimiser les déplacements d'affaires.
- Autres...

Mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le 23 novembre 2005, la Ville de Montréal adoptait la résolution CE055020 dans laquelle elle s'engageait à réduire ses émissions corporatives de GES de 20 % d'ici 2012 par rapport à 2002. Un premier inventaire des émissions de GES a été réalisé pour la période 2002 - 2004. Un Plan d'action est en cours d'élaboration afin d'atteindre les objectifs fixés par la Ville de Montréal pour réduire ses émissions corporatives de GES. Ce Plan d'action corporatif s'appuie sur des objectifs et des indicateurs d'efficacité par secteur d'activité et il comprend une douzaine de mesures visant principalement les édifices municipaux et le parc de véhicules.

2.2

Cette action vise à mettre en œuvre des mesures prévues par le Plan d'action corporatif de réduction des GES de l'agglomération de Montréal. Les partenaires sont invités à participer à cet effort en se fixant une cible de réduction de leurs émissions de GES et en mettant en œuvre un plan d'action corporatif pour réduire leurs émissions de GES.

Contributions potentielles (exemples):

- Mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions corporatives de GES dans le cadre d'un Plan d'action précisant la cible de réduction des GES à atteindre.
- Procéder à un inventaire annuel des émissions corporatives de GES.
- Autres...

Poursuivre le virage vert dans la gestion du matériel roulant

Le transport est un des principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques à Montréal, soit environ 50% des émissions de GES émises sur le territoire de l'île de Montréal. Déjà, la Ville de Montréal et plusieurs partenaires intègrent progressivement des véhicules plus écoénergétiques au sein de leur flotte. Outre cette mesure, d'autres contribuent aussi à réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques attribuables aux véhicules, par exemple : l'utilisation de carburants alternatifs, l'intégration de nouvelles technologies, l'optimisation dans l'utilisation des véhicules ou encore la formation à la conduite écologique.

2.3

Cette action vise à mettre en œuvre de nouvelles mesures pour optimiser la gestion environnementale d'une flotte de véhicules.

- Poursuivre l'acquisition de véhicules écoénergétiques.
- Utiliser des carburants de remplacement dont le bénéfice environnemental est reconnu.
- Acquérir des véhicules hybrides.
- Former les chauffeurs à la conduite écologique des véhicules.
- Intégrer la technologie de pointe disponible sur le marché et dont l'efficacité est reconnue.
- Autres...

Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

Actions de la phase de démarrage 2005-2006

1.10	Implanter des projets Quartiers 21	Bonifiée (voir 2.5)
1.11	Multiplier les points de contacts avec l'eau	Veille

Nouvelles actions proposées pour la phase 2007-2009

Réduire les impacts liés à la présence d'îlots de chaleur urbains

Les îlots de chaleur urbains se caractérisent par des températures estivales plus élevées que l'environnement immédiat, pouvant aller jusqu'à 10°C. Les toits, les murs des bâtiments ainsi que les chaussées absorbent la chaleur pendant la journée et la restitue durant la nuit. De plus, la chaleur résultant de la circulation des véhicules et de l'activité industrielle contribue aussi au développement des îlots de chaleur.

La chaleur accablante peut avoir des impacts négatifs significatifs sur le bien-être et la santé de certaines catégories de personnes. Face à ce phénomène qui tend à s'intensifier avec le réchauffement climatique, de plus en plus de villes mettent en place des projets et des politiques visant, par exemple, à remplacer les surfaces noires par des surfaces plus claires et réfléchissantes, à multiplier les espaces verts et à végétaliser les murs et toits des édifices. Les interventions liées aux îlots de chaleur urbains sont multidimensionnelles et touchent à la qualité de vie, l'énergie, les espaces verts et les quartiers urbanisés.

Cette action vise à développer des outils de réduction de la chaleur urbaine selon le cadre bâti, à sensibiliser la population et les intervenants et à mettre en œuvre des projets ayant pour effet de réduire les impacts liés à la présence d'îlots de chaleur urbains.

Contributions potentielles (exemples):

- Participer à la réalisation d'au moins un projet de verdissement de cours d'école, soit financièrement ou par tout autre type de contribution.
- Réduire la chaleur émise par un ou un ensemble de bâtiments. Pour ce faire, un organisme peut remplacer la couleur du revêtement des toits par des teintes plus claires; remplacer la couleur des murs extérieurs chauds par des couleurs plus claires; ajouter de la verdure grimpante sur les murs extérieurs chauds; ajouter des arbres en façade des murs chauds.
- Participer au développement et à la mise en œuvre d'un projet local de réduction de la chaleur urbaine dans un arrondissement ou une municipalité liée.
- Faire connaître la démarche et les réalisations auprès de la population et des administrations locales.
- Autres...

Multiplier les projets *Quartiers 21*

Quartiers 21 est un lieu d'expérimentation et de démonstration de l'application du *Premier plan* stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise à l'échelle locale. Cette initiative s'inspire de l'Agenda 21, qui est issu du Sommet de Rio.

Les projets *Quartiers 21* sont issus de la collectivité locale, sur une base d'action volontaire. Ces projets permettent de mieux faire comprendre l'application des principes de développement durable à l'échelle locale. Ils favorisent la participation et la responsabilisation individuelle des citoyens à l'égard des enjeux environnementaux et de développement durable, de même que la concertation des acteurs locaux. Les projets *Quartiers 21* reçoivent un appui financier de la Direction de l'environnement de la Ville de Montréal et de la Direction de santé publique de Montréal, Secteur environnement urbain et santé.

2.5

2.4

Cette action vise à étendre les projets Quartiers 21 pour améliorer le cadre de vie dans d'autres quartiers montréalais.

Contributions potentielles (exemples):

- Soutenir financièrement des projets Quartiers 21 hautement novateurs et adaptés au cadre local.
- Soutenir financièrement des projets *Quartiers 21* qui sont en lien avec les projets montréalais de Revitalisation urbaine intégrée (RUI).
- Autres...

Renaturaliser les berges et favoriser la biodiversité

L'émergence de la culture de l'eau constitue un trait particulier de Montréal. La prise de conscience de la richesse que représentent l'eau et les paysages qui bordent Montréal a évolué rapidement au cours des trente dernières années. Plusieurs grands projets rassembleurs, fédéraux, provinciaux et municipaux, ont permis de consolider et de mettre en valeur une partie importante des rives. Le Réseau bleu de Montréal compte 83 îles, une multitude de paysages et pas moins de 315 kilomètres de rives, dont 131 sont accessibles au public.

Cette action vise à convertir des rives artificialisées (de ruisseaux, de rivières, du fleuve et des lacs) en milieux riches en termes de biodiversité permettant, lorsque possible, l'accès à des activités récréatives en rives ou sur l'eau.

Contributions potentielles (exemples):

- Mettre en œuvre des mesures améliorant la biodiversité sur les terrains privés en rive. Par exemple : tondre moins souvent la pelouse, planter des espèces indigènes à taux d'enracinent fort, etc.
- Faire connaître auprès des citoyens les bonnes pratiques en matière de renaturalisation des rives.
- Autres...

Lutter contre le bruit

En milieu densément peuplé, le bruit urbain constitue une nuisance importante. Les plaintes des citoyens sont nombreuses et proviennent de différentes sources : climatiseurs, commerces (bars, discothèques), bruit de voisinage (musique, fêtes), sources industrielles, transport (circulation routière, trains, avions). Relevant des autorités locales, la réglementation en matière de bruit s'applique sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal. Quelques anciennes municipalités de l'île de Montréal ont un règlement sur le bruit, mais la plupart ont plutôt des articles généraux portant sur les nuisances sonores.

2.7 L'action proposée vise à établir des lignes directrices minimales en matière de bruit afin de garantir aux montréalais un milieu de vie calme et paisible ainsi qu'à inviter les organismes partenaires à implanter des mesures de réduction du bruit dans leurs activités.

Contributions potentielles (exemples):

- Établir des lignes directrices minimales en matière de bruit.
- Inviter les organismes partenaires à mettre en œuvre des mesures pour réduire le bruit généré par leurs activités.
- Autres...

Mettre en œuvre des mesures d'apaisement de la circulation

Les impacts de l'automobile, tels que le bruit, les risques d'accidents et la pollution de l'air, nuisent à la qualité de vie des résidents en milieu urbain. Afin de rendre les rues résidentielles plus paisibles, les mesures d'apaisement de la circulation sont à privilégier. L'apaisement de la circulation, également appelée modération de la circulation ou « traffic calming », consiste à aménager les rues de manière à modifier les comportements des automobilistes en les incitant à une plus grande vigilance, à réduire leur vitesse et à utiliser le réseau artériel. Les aménagements de modération de la circulation ont pour effet de donner une place plus importante aux modes de déplacements actifs tels que la marche et le vélo.

L'action proposée vise à réduire la vitesse des véhicules, diminuer le niveau de bruit, réduire la circulation de transit et la diriger vers le réseau artériel, accroître la sécurité des piétons et des cyclistes, améliorer la visibilité et diminuer toutes autres nuisances occasionnées par la circulation sur les rues résidentielles.

2.8

2.6

- Mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation sur des rues résidentielles où la circulation de transit ou la vitesse nuit à la qualité de vie des résidents. Exemples de mesures : rétrécissement de la chaussée, élargissement du trottoir, chicane, îlot circulaire, dos d'âne allongé, passage piéton surélevé, etc.
- Autres...

Pratiquer une gestion responsable des ressources

Actions de la phase de démarrage 2005-2006

1.12	Harmoniser les services de gestion des matières résiduelles	Veille
1.13	Élaborer un plan directeur de gestion des matières résiduelles	Veille
1.14	Implanter des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les institutions, les commerces et les industries	Poursuite
1.15	Mettre en place des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les lieux publics	Poursuite
1.16	Adhérer à des programmes pour passer à une consommation d'eau plus efficace	Poursuite
1.17	Contrôler les usages illicites de l'eau	Veille
1.18	Développer un programme ciblé d'élimination des raccordements croisés	Bonifié (voir 2.13)
1.19	Mettre en place des mesures pour passer à une consommation d'énergie plus efficace	Bonifié (voir 2.14)

Nouvelles actions proposées pour la phase 2007-2009

Tenir des événements éco-responsables

Lors de la tenue d'événements sur rues (ex. Festival de Jazz, Francofolies, Outgames, Festival Juste pour rire, etc.), la Ville édicte dans l'ordonnance permettant la tenue de telles activités sur le domaine public l'obligation de mettre en place un système de récupération des matières recyclables.

Parallèlement se tiennent tout au long de l'année des rencontres, assemblées ou réunions de travail rassemblant des personnes dans des salles, bureaux et autres lieux privés ou publics. Parfois, à la demande des organisateurs, certains événements sont organisés dans une perspective de réduction des déchets, d'utilisation de produits équitables ou d'une gestion optimale des ressources. Ainsi, une attention spéciale peut être portée par les traiteurs et autres fournisseurs pour répondre aux demandes particulières de leurs clients.

2.9

Basée sur les 3RV (réduction, réemploi, recyclage, valorisation), l'action consiste à minimiser la production de déchets, promouvoir l'achat local, l'utilisation de produits équitables et favoriser les entreprises d'économie sociale (traiteurs, imprimeurs, etc.) dans l'organisation d'événements, de congrès, de colloques et de rencontres de travail. Des outils seront proposés de façon à offrir aux organisateurs d'événements et aux gestionnaires des lieux où se tiennent ces événements, une méthodologie systématique et organisée, des références et une signalisation homogène. Une initiative visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites par les déplacements des participants de l'extérieur aux différents types d'événements peut s'ajouter à la liste des contributions potentielles.

- Organiser des événements qui respectent les principes d'éco-responsabilité.
- Produire et distribuer un guide de bonnes pratiques relatif à la tenue d'événements écoresponsables.
- Autres...

Étendre les programmes de type Éco-quartier

L'information et la sensibilisation des citoyens sont des composantes essentielles de la réussite du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) qui permettra à la Ville de Montréal d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Le programme Éco-quartier de la Ville de Montréal supporte les initiatives d'organismes qui œuvrent à l'échelle des arrondissements en misant sur la capacité de prise en charge de leur environnement par les populations concernées. Le programme Éco-quartier est présent dans 10 arrondissements montréalais et deux autres arrondissements projettent de l'implanter. En 2004, le programme Éco-quartier a créé 246 emplois.

2.10

L'action proposée vise à étendre ce type de programme pour toucher l'ensemble des arrondissements et des municipalités liées du territoire de l'agglomération de Montréal.

Contributions potentielles (exemples):

- Ajouter de nouveaux organismes dans les secteurs non-desservis de l'agglomération de Montréal.
- Sensibiliser les municipalités liées de l'agglomération de Montréal sur l'implantation d'organismes de type Éco-quartier.
- Supporter les initiatives d'implantation de tels organismes.
- Autres...

Détourner les résidus verts et les résidus de table de l'élimination

Les matières putrescibles représentent près de 40 % des matières résiduelles produites par le secteur résidentiel dans la région de Montréal. Ces matières sont les principales responsables de la formation de lixiviat et de biogaz dans les sites d'enfouissement. Leur valorisation et leur transformation en compost réduit grandement la quantité de déchets destinés à l'élimination.

2.11

L'action proposée vise à offrir la collecte des résidus verts et des résidus de table ainsi qu'à implanter des équipements de compostage.

Contributions potentielles (exemples):

- Implanter la collecte des résidus verts et résidus de table dans les huit logements et moins.
- Implanter des équipements de compostage de résidus verts et de résidus de table dans les organismes partenaires.
- Implanter des équipements domestiques de compostage des résidus verts et des résidus de table.
- Autres...

Implanter de nouveaux écocentres

Les écocentres permettent aux citoyens d'apporter les objets encombrants (cuisinières, frigos, etc.), les résidus de démolition, de rénovation et de construction, les résidus domestiques dangereux ainsi que d'autres matières récupérables ou recyclables. Ils jouent un rôle important dans la gestion des matières résiduelles en apportant un service complémentaire aux collectes régulières. Les écocentres de la Ville de Montréal reçoivent environ 60 000 t annuellement et affichent un taux de récupération/recyclage de presque 70 %. Sans les écocentres, toutes ces matières se retrouveraient à l'enfouissement.

2.12

L'action vise à implanter de nouveaux écocentres qui permettront de recevoir 40 000 t de matières supplémentaires annuellement.

- Implanter des écocentres dans l'agglomération de Montréal.
- Collaborer avec les municipalités liées pour favoriser l'implantation d'écocentres.
- Autres...

Assurer la qualité des eaux pluviales qui se déversent dans les cours d'eau

À Montréal, les deux tiers du réseau d'égout se composent d'un réseau unitaire, où les eaux pluviales et les eaux sanitaires sont collectées ensemble. L'autre tiers est constitué d'un réseau séparatif, soit d'un égout collecteur sanitaire pour le captage des eaux usées résidentielles, industrielles, commerciales et institutionnelles et d'un égout collecteur pluvial qui sert à capter les eaux de pluie. Les eaux recueillies par le réseau unitaire et la partie sanitaire du réseau séparatif sont acheminées à la station d'épuration. Quant au réseau d'égout séparatif pluvial, il se déverse dans les ruisseaux ou dans les cours d'eau ceinturant l'île de Montréal. Bien qu'en principe aucune eau usée contaminée ne devrait être acheminée dans le réseau séparatif pluvial, les données indiquent qu'il en va autrement.

2.13

L'action consiste à mettre en place des mesures pour identifier les sources et l'importance de la pollution du réseau séparatif pluvial, notamment par les rejets industriels et les raccordements croisés, d'établir les priorités de correction et de préciser la politique et les investissements requis pour assurer la qualité et la pérennité des eaux pluviales selon les modalités d'application du Règlement 87 de la Communauté métropolitaine de Montréal et des critères de protection des cours d'eau.

Contributions potentielles (exemples):

- Mettre en place un programme de suivi de la qualité de l'eau des réseaux séparatifs pluviaux.
- Sensibiliser les résidents de secteurs prioritaires à la problématique des raccordements croisés.
- Autres...

Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments

Au Québec, le secteur résidentiel, commercial et institutionnel est responsable d'une part importante de l'énergie consommée, des déchets générés, des émissions de polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre. En 2002, ce secteur représentait environ 37 % de la consommation totale d'énergie de la province, essentiellement pour des besoins de chauffage. Les bâtiments appartenant à la Ville de Montréal sont responsables de 37,5% des émissions corporatives de gaz à effet de serre.

Généralement, le potentiel d'économie d'énergie, bien qu'extrêmement variable selon le type d'organismes et les équipements présents, serait en moyenne de 10 %. Les gains associés à de telles pratiques sont à la fois financiers et environnementaux, en plus de favoriser l'innovation technologique.

2.14

L'action vise à réduire la facture énergétique des bâtiments en implantant des projets d'efficacité énergétique. Cela peut passer par une amélioration de l'enveloppe thermique du bâtiment, par des mesures d'efficacité énergétique, par une modernisation des équipements de chauffage, etc.

- Réaliser au moins un projet de bâtiment écoénergétique (construction ou rénovation).
- Réaliser des projets d'efficacité énergétique.
- Réaliser des projets centrés sur une énergie renouvelable.
- Implanter des normes climatiques pour le chauffage et la climatisation des bâtiments.
- Autres...

Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces

Actions de la phase de démarrage 2005-2006

1.20	Créer et animer un réseau d'échanges sur le développement durable	Veille
1.21	Implanter un système de gestion environnementale	Bonifié (voir 2.16)
1.22	Mettre en place une gestion écologique du milieu naturel des grands parcs	Poursuite
1.23	Intégrer des critères de développement durable dans les processus décisionnels et l'achat de biens et de services	Bonifié (voir 2.16)
1.24	Mettre sur pied un concours de design industriel axé sur la réduction de la quantité de déchets à traiter	Poursuite

Nouvelles actions proposées pour la phase 2007-2009

Devenir un Centre régional d'expertise sur l'éducation en vue du développement durable de l'université des Nations Unies

En décembre 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution relative à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) et désigné l'UNESCO comme organe responsable de la promotion de la Décennie. Les objectifs de la Décennie sont d'encourager l'éducation en vue du développement durable (EDD) par l'apprentissage formel, non formel et informel; de rendre accessible les outils et la documentation sur l'EDD; de favoriser la recherche et le développement en matière d'EDD, et; de renforcer la collaboration en matière d'EDD à tous les niveaux. À ce titre, les centres régionaux d'expertise en éducation en vue du développement durable constituent un des moyens pour y parvenir. Au Canada, un tel centre est déjà constitué à Toronto. La Ville de Montréal dispose d'un vaste bassin de chercheurs et d'intervenants en matière de développement durable, dont plusieurs sont partenaires du Plan. La création d'un centre régional à Montréal pourrait améliorer la collaboration entre tous les acteurs locaux et renforcer la communication, la coordination, la collaboration et la recherche. Cela permettrait aussi une collaboration avec les autres centres à travers le monde et contribuerait à positionner favorablement la Ville de Montréal en matière d'éducation en vue du développement durable.

Cette action vise à ce que Montréal devienne un Centre régional d'expertise sur l'éducation en vue du développement durable de l'université des Nations Unies, si l'évaluation des acteurs du milieu s'avère favorable.

- Évaluer avec les acteurs du milieu la pertinence et la faisabilité de créer un Centre régional d'expertise sur l'éducation en vue du développement durable.
- Mobiliser les acteurs dans la création du Centre si l'évaluation s'avère favorable.
- Présenter la candidature de Montréal à l'Organisation des Nations unies.
- Autres...

Intégrer le développement durable aux pratiques de gestion

L'intégration du développement durable aux pratiques de gestion est une tendance qui se confirme depuis quelques années, tant chez les organismes publics que privés. Les outils qui s'offrent aux gestionnaires et aux décideurs sont multiples et s'intègrent tant à la planification budgétaire, aux processus décisionnels qu'à un mécanisme de reddition de compte. En outre, plus de 1000 corporations privées et publiques dans le monde produisent des rapports de développement durable, dont 100 corporations au Canada, selon les lignes directrices du *Global Reporting Initiative* (GRI) qui sont reconnues internationalement en la matière.

2.16 environner

L'action consiste à incorporer, en plus des considérations économiques, les considérations environnementales et sociales aux activités et à la gestion quotidienne d'une organisation. Cela implique d'abord un engagement de la direction en ce sens.

- Étendre l'implantation de la gestion environnementale.
- Intégrer aux dossiers adressés aux instances décisionnelles (C.A., haute direction, etc.) une section portant sur les impacts environnementaux et sociaux de la décision (en plus des impacts économiques).
- Produire un rapport annuel de développement durable (en complément au rapport financier).
- Former les décideurs et les employés à l'intégration de pratiques de développement durable dans le cadre du travail.
- Autres...

Engagement des partenaires

D'ici la fin de l'année 2006, un nouveau défi-partenaires sera lancé auprès de tous les organismes afin qu'ils s'engagent à réaliser certaines des 33 actions de la phase 2007-2009. Ceux-ci seront donc appelés à préciser leur contribution spécifique dans la mise à œuvre du Plan.

Les arrondissements, les municipalités liées et les services centraux de l'agglomération de Montréal seront aussi invités à s'engager et à réaliser les actions proposées de la phase 2007-2009.

Suivi

Tout comme lors de la phase de démarrage 2005-2006, un bilan annuel présentera l'état d'avancement des actions de la phase 2007-2009.

Tableau synthèse

Actions de la phase 2007-2009

Mobiliser les organisations et les citoyens montréalais dans le développement durable de la métropole

Participer aux grands événements à caractère environnemental

Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Éliminer la marche au ralenti inutile des véhicules

Réduire les espaces de stationnement au Centre

Minimiser la circulation automobile de transit sur le mont Royal

Accroître les infrastructures pour l'utilisation du vélo

Favoriser le développement de l'autopartage

Implanter en milieu de travail des mesures favorisant le transport durable (transports en commun, covoiturage, vélo, marche)

Implanter des mécanismes de compensation pour des déplacements neutre en carbone

Mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Poursuivre le virage vert dans la gestion du matériel roulant

Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

Multiplier les points de contact avec l'eau

Réduire les impacts liés à la présence d'îlots de chaleur urbains

Multiplier les projets Quartiers 21

Renaturaliser les berges et favoriser la biodiversité

Lutter contre le bruit

Mettre en oeuvre des mesures d'apaisement de la circulation

Pratiquer une gestion responsable des ressources

Harmoniser les services de gestion des matières résiduelles

Élaborer un plan directeur de gestion des matières résiduelles

Implanter des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les institutions, les commerces et les industries

Mettre en place des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les lieux publics

Adhérer à des programmes pour une consommation d'eau plus efficace

Contrôler les usages illicites de l'eau

Tenir des événements éco-responsables

Étendre les programmes de type Éco-quartier

Détourner les résidus verts et les résidus de table de l'élimination

Implanter de nouveaux écocentres

Assurer la qualité des eaux pluviales qui se déversent dans les cours d'eau

Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments

Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces

Créer et animer un réseau d'échanges sur le développement durable

Mettre en place une gestion écologique du milieu naturel des grands parcs

Mettre sur pied un concours de design industriel axé sur la réduction de la quantité de déchets à traiter

Devenir un Centre régional d'expertise sur l'éducation en vue du développement durable de l'université des Nations Unies

Intégrer le développement durable aux pratiques de gestion